

Ordonnance Souveraine n° 10.246 du 7 décembre 2023 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 6.317 du 20 mars 2017 portant création de l'Administration des Domaines

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	7 décembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 15 décembre 2023 ^[1 p.3]
Thématiques	Immobilier - Général ; Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2023/12-07-10.246@2023.12.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu le Code pénal, et notamment son article 12 ;

Vu le Code de procédure pénale ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et la corruption, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée, et notamment ses articles 95-5 et 95-6 ;

Vu la loi n° 1.535 du 9 décembre 2022 relative à la saisie et à la confiscation des instruments et produits du crime ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.317 du 20 mars 2017 portant création de l'Administration des Domaines, notamment en son article 2 ;

Vu Notre Ordonnance n° 10.245 du 7 décembre 2023 portant application du chapitre II de la loi n° 1.535 du 9 décembre 2022 relative à la saisie et à la confiscation des instruments et produits du crime ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 novembre 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Il est inséré après le chiffre 10°) de l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.317 du 20 mars 2017, susvisé, un chiffre 11°) ainsi rédigé : *Voir article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.317 du 20 mars 2017.*

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 décembre 2023

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8673>